



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Vehicles & Industrial Products Division  
140 O'Connor, Tower East  
4th Floor  
140 O'Connor, Tour Est  
4ème étage  
Ottawa  
Ontario  
K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> Quick Response Support Vehicle Camion d'appui d'intervention rapide	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> M9062-223073/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 002
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> M9062-223073	<b>Date</b> 2022-02-15
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$HP-927-80820	
<b>File No. - N° de dossier</b> hp927.M9062-223073	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> Eastern Standard Time EST <b>on - le 2022-03-02</b> Heure Normale de l'Est HNE	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Takam(hp927), Maurice	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> hp927
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (613) 297-3516 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## MODIFICATION 002

Cette modification à l'appel d'offres est faite pour :

répondre aux questions des soumissionnaires; et  
réviser l'annexe «B» - Exigences Obligatoires

### 1. Réponses aux questions des soumissionnaires

#### Question 9 :

Empattement : « Au moins 204 pouces »; notre châssis est de 203 pouces. Est-il possible de modifier cette exigence?

#### Réponse 9 :

Le responsable technique a mené d'autres recherches, et la caractéristique a été modifiée afin d'indiquer 203 pouces.

Voir Annexe «B» (Révision 2) ci-dessous.

#### Question 10 :

Essieu et suspension arrière : « rapport de 4:10 »; notre châssis a un rapport de 4:88 au PNVB de 19 500 lb. Est-il possible de modifier cette exigence?

#### Réponse 10 :

La caractéristique a été modifiée afin d'indiquer un ratio de 4:88.

Voir Annexe «B» (Révision 2) ci-dessous.

#### Question 11 :

Chauffe-moteur : « 1 500 watts »; il s'agit de la capacité d'un chauffe-moteur pour un châssis de classe 8. Le chauffe-moteur installé en usine de notre châssis a une puissance de 600 watts 110 volts. Est-il possible de modifier cette exigence?

#### Réponse 11 :

La caractéristique a été modifiée afin d'indiquer l'installation par le fabricant d'équipement d'origine.

Voir Annexe «B» (Révision 2) ci-dessous.

## **ANNEXE «B» (Révision 2) - EXIGENCES OBLIGATOIRES - CAMION D'APPUI D'INTERVENTION RAPIDE**

### **Objectif**

Le camion d'appui d'intervention rapide (CAIR) destiné au groupe d'appui tactique (GAT), est plus que jamais utilisé en soutien direct aux exigences du Groupe des crimes majeurs (GCM) et du district. Le CAIR est utilisé régulièrement dans le cadre des activités quotidiennes et pour tirer deux (2) remorques principales, soit une remorque couverte de 14 pi contenant de l'équipement de recherche et de l'équipement opérationnel du GAT et une remorque couverte de 28 pi servant à transporter un VTT côte à côte avec l'équipement du GAT. L'option de châssis cabine avec boîte de service est nécessaire pour transporter tous les outils utilisés sur la route afin d'apporter une aide opérationnelle aux quartiers, au GCM avec ordre public, ainsi que lors du contrôle des foules, de la dispersion des foules, des perquisitions à grande échelle et des perquisitions résidentielles. Celui-ci remplace un véhicule actuel, qui est en service depuis longtemps et dont le cycle de vie tire à sa fin.

Le CAIR de remplacement est spécialement conçu pour répondre aux nouvelles exigences opérationnelles auxquelles le GAT se retrouve maintenant confronté. Le véhicule doit être en mesure de fonctionner de manière sécuritaire et efficace toute l'année, y compris dans la boue, sur la neige et sur la glace, à des températures variant entre -40 °C et 37 °C. Le véhicule sera utilisé principalement sur des surfaces pavées, mais également sur des terrains accidentés et/ou des chemins en gravier dans les villes et sur les autoroutes, y compris en zones montagneuses, en tirant une ou l'autre des remorques.

### **Produits livrables**

Tous les soumissionnaires doivent fournir au moins cinq (5) références de projets de construction de véhicules comparables qu'ils ont réalisés au cours des cinq (5) dernières années. Une fiche détaillée du fabricant de la cabine et du châssis montrant la construction de camion proposé et les options doit accompagner le dossier de soumission.

Le soumissionnaire retenu doit proposer un calendrier de production qui mentionne les travaux à effectuer à l'interne et ceux à confier à un sous-traitant hors site, et soumettre des dessins de conception assistée par ordinateur (CAO) détaillés montrant l'aménagement et la vue en coupe, au moins deux (2) semaines avant la réunion de préproduction.

### **Réunion**

Une réunion sera organisée entre Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et le soumissionnaire retenu avant la fabrication de ce véhicule pour s'assurer que toutes les exigences sont comprises et seront respectées. Le fabricant doit préparer le procès-verbal des réunions et le faire ensuite approuver par la GRC. Cette réunion de préproduction aura lieu aux installations du fabricant. Une inspection finale doit également être effectuée avant l'expédition vers la destination de livraison, en vue d'une acceptation selon les modalités du contrat.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
M9062-223073/A

Amd. No. - N° de la modif.  
002

Buyer ID - Id de l'acheteur  
HP927

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
M9062-223073

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

## Déplacements

Afin d'éviter tout retard dans le calendrier de production proposé, le fabricant devra informer la GRC de la date d'inspection souhaitée au moins cinq (5) jours ouvrables à l'avance pour préparer le véhicule. Le coût des déplacements et de l'hébergement pour les inspections et la réunion de préproduction sera assumé par le gouvernement du Canada.

## SPÉCIFICATIONS POUR UN CAMION DE LA GRC

**Modèle de l'année 2022 ou plus récent, classique – cabine double et châssis, 4x4  
PNBV d'au plus 19 500 lb**



### SPÉCIFICATIONS DE LA GRC POUR LE CHÂSSIS

Fabricant	Modèle	Conforme	
		Oui	Non
<b>Exigences obligatoires</b>			
Moteur	6,7 L, V8 turbo Diesel, au moins 300 HP Fonction de régénération commandée par l'utilisateur, arrêt programmable du moteur.		
Alternateur	Deux (2) alternateurs à usage intensif, 350 A minimum		
Batteries	(2) 12 V, 78 amp., 750 ICEDF		
Chauffe-moteur	Installation du fabricant de l'équipement d'origine		

Boîte de vitesses / boîte de transfert	Boîte à 6 vitesses minimum avec surmultiplicateur, quatre roues motrices, sélection électronique à la volée		
Capacité de charge (minimale)	Essieu avant : 7 500 lb min. Essieu arrière : 14 700 lb min. PNBV : 19 500 lb min.		
Essieu et suspension avant	Ressorts hélicoïdaux, amortisseurs		
	Barre stabilisatrice		
Essieu arrière et suspension	Glissement limité, rapport de 4:88		
	Roues jumelées – essieu simple		
	Système antipatinage		
	Barre stabilisatrice		
	Ensemble de suspension extra-lourd		
Freins assistés	Hydrauliques, à disque, ABS		
Empattement	Au moins 203 ampères		
Longueur entre la cabine et l'essieu	84 pouces		
Crochets de remorquage	Fixés à l'avant, sur le cadre		
Longueur hors tout	Au plus 302 po (cabine, châssis et carrosserie, incluant le pare-chocs arrière)		
Longueur de la caisse	Au plus 132 po n'incluant pas le pare-chocs arrière		
Jantes et pneus avant	Pneus à grande traction 225/70R19.5 de type G (exigence minimale)		
	19,5 x 6, aluminium poli, disque		
Pneus et roues arrière	Pneus à grande traction 225/70R19.5 de type G (exigence minimale)		
	Disques de 19,5 sur 6 po, aluminium poli à l'extérieur, acier à l'intérieur		

	Roue et pneu de secours avec cric de 6 tonnes		
Réservoirs à carburant	Deux (2) réservoirs à carburant diesel; 250 L minimum		
Accélérateur et pédale de frein	Réglable		
Klaxons	Doubles, électriques		
Rétroviseurs	Chauffants et télécommandés électriquement, de style télescopique, adaptés à une remorque/carrosserie de 102 po de largeur (doivent pouvoir être repliés en un point permettant une largeur de cabine hors-tout de 96 po ou moins) et feux de gabarit intégrés.		
Rétroviseurs convexes	Côté gauche et droit		
Vitres	Pare-brise et vitres de porte avant teintés, vitres de porte arrière et fenêtre arrière de teinte foncée (glace opaque)		
Pare-chocs	Avant, style poussée en aluminium robuste pour franchir les portes et les obstacles (voir l'annexe B).		
Marchepieds	Acier extra-robuste ou aluminium résistant à revêtement par poudre, largeur minimale de 6 pouces, sur toute la longueur des portes avant et arrière, des deux côtés		
Intérieur de la cabine	Étain foncé/vinyle et tissu gris ou couleurs foncées comparables de préférence		
Vitres de porte	Électriques et teintées		
Serrures des portières	Électriques		
Sièges du conducteur et du passager avant	Dossier haut, tissu ou vinyle, support lombaire manuel (baquet), 40/20/40 avec console centrale		
Siège arrière	Banc rabattable 60/40		
Revêtement du sol	Vinyle noir/aucun tapis		

Éclairage	Lampes de lecture intérieures montées à l'intérieur du plafond, incluant l'option d'une lampe à DEL rouge (police)		
Coussins gonflables	Au moins pour le conducteur et pour le passager		
Tableau de bord et commandes	Jauges électriques de niveau de carburant, de température du liquide de la boîte de vitesses et du liquide de refroidissement		
	Régulateur de vitesse		
	Volant inclinable		
	Avertisseur de marche arrière (avec interrupteur de dépassement manuel)		
	Radio stéréo AM/FM munie d'une horloge		
	Système de déverrouillage à distance		
	Essuie-glaces électriques à balayage intermittent, câblés par l'allumage		
	Climatisation/chauffage, commande manuelle		
	Au moins quatre (4) commutateurs de bloc de commande posés par le fabricant d'équipement d'origine (FEO)		
	Système Bluetooth		
	Quatre (4) porte-clés à télécommande d'origine permettant de commander le verrou des portières et le système d'alarme du FEO		
Module d'interface de l'installateur			
Prise de courant	Prise de courant de 110 V/400 W fixée au tableau de bord		
Commande de frein	Une commande électronique des freins hydrauliques doit être installée à l'intérieur de la cabine pour commander le système de freinage de la remorque.		

Solicitation No. - N° de l'invitation  
M9062-223073/A

Amd. No. - N° de la modif.  
002

Buyer ID - Id de l'acheteur  
HP927

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
M9062-223073

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Caméra	Caméra de recul		
Avertisseur sonore de recul	Avertisseur de marche arrière avec interrupteur de dépassement		
Plaques de protection	Protection de la boîte de transfert		
Revêtements de passage de roue	Revêtements de passage de roue avant		
Peinture	Cabine : Gris foncé		
	Châssis : Polyuréthane noir à teneur élevée en solides		

**Camion d'appui d'intervention rapide**  
**Annexe B – Exigences obligatoires – Date du devis : Le 20 août 2021**

**DEVIS POUR CARROSSERIE DE LA GRC**

	Spécifications obligatoires	Conforme		Pièces justificatives ou énoncé de conformité (veuillez indiquer le numéro de la page de référence de votre soumission technique où se trouvent les renseignements.)
		Oui	Non	
Fournir et installer la carrosserie	Voir les détails à l'annexe B.			
Dimensions extérieures totales de la carrosserie	Longueur : Au plus 134 po (n'incluant pas le pare-chocs à marchepied arrière)			
	Largeur : Au plus 96 pouces			
	Hauteur : Ensembles latéraux de 60 po (même avec le toit de la cabine) + compartiment pour échelle de 24 po (84 po en tout)			
<b>CONSTRUCTION DE LA CARROSSERIE :</b>				
1.	L'ossature et la carrosserie extérieure doivent être fabriquées en aluminium de manière à créer une carrosserie modulaire entièrement soudée qui présente les caractéristiques suivantes :			
2.	Bas de caisse en tubes d'aluminium de 10 po sur 3 po avec entretoises de rail de cadre en caoutchouc de 3/8 po et support de boulons en U protégé avec du			

	caoutchouc.			
3.	Des traverses en tubes d'aluminium structurels de 2 po sur 2 po sur 1/4 po sur des centres d'au moins 16 po minimum doivent être intégrés aux longs seuils.			
4.	Les surfaces des ensembles latéraux, comme les dessus, les côtés et les portes doivent être fabriquées en aluminium lisse de qualité marine de type 5086 mesurant 1/8 po, alors que le bas des ensembles latéraux doit être en aluminium de 3/16 po. L'extérieur de la paroi avant doit être recouvert d'une plaque à pointe de diamant de 1/8 po pour protéger contre les éclats causés par les pierres.			
5.	Le pare-chocs arrière avec marchepied de 8 po doit être de construction robuste et recouvert d'une plaque d'aluminium à pointe de diamant NFPA de 3/16 po.			
6.	<p>Portes de rangement supérieures et des ensembles latéraux; toutes les portes doivent être en aluminium lisse de 1/8 po à double face sur une charnière à piano en acier inoxydable avec une goupille de 1/4 po boulonnée sur la carrosserie et une charnière à piano avec goupille de 1/4 po boulonnée à la carrosserie avec coupe-froid à bulbe en caoutchouc et cylindres hydrauliques de maintien en position ouverte. Les portes doivent être munies de loquets avec poignée en T en acier inoxydable robuste avec boulons moulés et cames à 3 points. Toutes les serrures doivent avoir les mêmes clés, et les barilletts doivent être protégés des éléments.</p>  <p>Toutes les tiges de verrouillage doivent être protégées contre les dommages causés par un déplacement des charges ou la chute d'objets à l'intérieur des compartiments. Des moulures de garniture de gouttière en aluminium doivent être placées au-dessus de toutes les portes des compartiments.</p>			
7.	<p>Un espace de rangement en aluminium fermé sur toute la longueur et monté sur le dessus de la carrosserie doit s'étendre de l'arrière à l'avant de la carrosserie pour y entreposer des objets longs comme des échelles. Ce compartiment doit être muni d'un séparateur horizontal (étagère) qui s'étend de l'arrière vers l'avant pour créer une zone supérieure et inférieure à l'intérieur du compartiment. Le compartiment doit présenter une hauteur de 24 po et une largeur de 48 po.</p> 			

8.	Le dessus des ensembles latéraux et le dessus de l'espace de rangement de l'échelle sur le toit doivent être fabriqués d'une plaque d'aluminium à pointe de diamant NFPA de 3/16 po. Ces surfaces doivent être capables de soutenir le poids d'une personne en mouvement.			
<b>CONFIGURATION CÔTÉ RUE ET CÔTÉ TROTTOIR</b>				
9.	Un compartiment doit être situé dans le coin avant de la carrosserie, côté rue. Ce compartiment doit présenter une largeur de 24 po, une hauteur de 60 po et une profondeur de 22 po. L'intérieur de ce compartiment doit s'étendre jusqu'au côté trottoir à la hauteur du plancher (concept avec passage). Un plateau escamotable d'une capacité de 1 000 lb doit être placé au niveau de la ligne de plancher (au-dessus du châssis du camion). Le plateau escamotable doit se verrouiller en position ouverte et en position fermée de chaque côté du véhicule. Le plateau escamotable doit présenter un rebord de 2 po pour empêcher les articles de tomber. De plus, il doit être recouvert d'un tapis en caoutchouc.			
10.	Le deuxième compartiment doit présenter une largeur de 34 po, une hauteur de 60 po et une profondeur de 22 po au niveau de la partie inférieure (cadre extérieur). La partie supérieure doit présenter une profondeur de xx (divisée au niveau de la ligne centrale du côté conducteur au côté passager de la carrosserie). Un plateau escamotable d'une capacité de 500 lb doit être installé au bas du compartiment. Le plateau escamotable doit se verrouiller en position ouverte et en position fermée. Le plateau escamotable doit présenter un rebord de 2 po pour empêcher les articles de tomber. De plus, il doit être recouvert d'un tapis en caoutchouc. Le plateau doit accueillir une génératrice qui sera installée par la GRC à une date ultérieure. Cette génératrice présente une longueur de 26 1/2 po, une largeur de 20 po et une hauteur de 21 1/4 po. Ce compartiment doit être également muni de deux étagères ajustables en aluminium montées sur Unistrut au-dessus de la hauteur de la génératrice. Les étagères doivent présenter un rebord de 2 po en plus d'être recouvertes d'un tapis en caoutchouc.			
11.	Le troisième compartiment qui se trouve au-dessus de la zone des roues doit présenter une largeur de 46 po et une hauteur de 40 po. Ce compartiment sera de conception traversante avec un plateau escamotable d'une capacité de 1 000 livres accessible du côté conducteur et passager du camion. Le plateau escamotable doit se verrouiller en position ouverte et en position fermée de chaque côté du véhicule. Le plateau escamotable doit présenter un rebord de 2 po pour empêcher les articles de tomber. De plus, il doit être recouvert d'un tapis en caoutchouc. La porte du compartiment doit être articulée au niveau de la partie supérieure et munie de vérins hydrauliques pour la maintenir en position ouverte aussi haut que possible.			
12.	Le dernier compartiment côté rue doit présenter une largeur de 28 po, une hauteur de 60 po et une profondeur de 22 po de haut en bas. Ce compartiment doit être muni de quatre (4) étagères ajustables placées sur un profilé Unistrut. Les étagères doivent présenter un rebord de 2 po en plus d'être recouvertes d'un tapis en caoutchouc.			
13.	La configuration côté trottoir est le reflet du côté rue dans tous les détails et caractéristiques en vertu des articles n <sup>os</sup> 9, 10 et 11 à l'exception du compartiment le plus à l'arrière du côté trottoir où un tiroir escamotable verrouillable s'ouvrant par le haut doit être placé à mi-hauteur pour y ranger les armes de poing. Ce tiroir doit être muni d'une serrure Abloy sécuritaire. Deux (2) étagères ajustables doivent être placées au-dessus du tiroir.			

<b>Rangement arrière</b>				
14.	<p>Un espace de rangement arrière doit être placé à l'arrière du camion accessible par une porte à rideau. Ce compartiment accueillera la roue et le pneu de secours du véhicule sur un plateau escamotable. Une étagère ajustable doit être placée au-dessus de la roue de secours. Une échelle permettant d'accéder au toit du camion doit être installée sur le côté gauche de la carrosserie</p> 			
<b>Pare-chocs, attelage de remorque, treuil</b>				
15.	<p>Le pare-chocs avant d'origine doit être remplacé par un pare-chocs en aluminium robuste AliArc, ou l'équivalent, qui procure une protection maximale à l'avant du véhicule pour franchir des obstacles comme des barrières. Les crochets de remorquage de l'usine doivent rester accessibles. Un réceptacle de remorquage de 2 po doit être placé à l'avant du véhicule et fixé au châssis. Le réceptacle sera utilisé pour accueillir le treuil portatif. Le câblage doit être muni de raccords rapides pour le treuil.</p> 			
16.	<p>Un marche-pied arrière en aluminium doit être installé. Celui-ci doit être fabriqué d'une plaque d'aluminium à pointe de diamant antidérapante d'une épaisseur de 3/16 po telle qu'on la décrit au point 5.</p>			
16.	<p>Un attelage arrière de catégorie V d'une capacité minimale de 16 000 lb avec réceptacle de 2 po minimum doit être installé sous le pare-chocs arrière. Un connecteur à 7 broches pour VR doit être installé en plus des connecteurs rapides pour le treuil.</p>			

17.	Un treuil Warn ou l'équivalent d'une capacité nominale d'au moins 16 000 lb minimum doit être fourni. Le treuil doit être monté sur une plaque qui s'insère dans les réceptacles d'attelage avant ou arrière.			
<b>SYSTÈME ÉLECTRIQUE DE 12 VOLTS</b>				
18.	Tous les feux extérieurs doivent être à DEL en plus d'être conformes aux Normes de sécurité des véhicules automobiles du Canada (NSVAC).			
19.	Des clignotants intermédiaires jaunes ovale de type Grote 54193, ou l'équivalent, munis de passe-fils en caoutchouc intégral doivent être installés, soit un du côté gauche et un du côté droit.			
20.	Tous les compartiments doivent être munis d'un éclairage intérieur à DEL relié à un interrupteur de marche/arrêt manuel. Un interrupteur de commande principal avec témoin lumineux de mise sous tension doit être placé à l'intérieur de la cabine pour couper toute l'alimentation de 12 V des lampes du compartiment.			
21.	Un avertisseur sonore de recul doté d'un interrupteur d'arrêt manuel doit être installé sur le véhicule si celui-ci n'est pas fourni par le fabricant d'origine.			
22.	Terminer l'installation de la caméra de recul avec tous les composants nécessaires qui font partie de la trousse du fabricant d'origine. Le système doit être entièrement fonctionnel.			
<b>Éclairage de sécurité</b>				
23.	Une tour d'éclairage à DEL Will-Burt télécommandée, ou l'équivalent, doit être installée sur le toit de la carrosserie du camion et présenter une hauteur d'au moins 7,5 pi une fois déployée. Cette tour doit être alimentée par une tension d'au moins 12 V et présenter une intensité de 60 000 lumens.			
24.	Une console d'interrupteurs munie d'une commande de sirène intégrée doit être installée dans la cabine à un endroit facile d'accès pour le conducteur. L'appareil doit comprendre des voyants, un rétroéclairage et des interrupteurs à usage intensif rattachés au matériel suivant :			
25.	Dix (10) têtes d'éclairage à DEL Tomar de 7 po sur 9 po de la série RECT-79LL-RB avec cadrans de montage ou l'équivalent doivent être installés comme suit : Une dans chacun des coins supérieurs avant de la caisse et une dans chacun des coins supérieurs arrière. Deux (2) de chaque côté de la caisse, soit une dans chacun des coins supérieurs.			
26.	Quatre (4) mini feux d'avertissement Tomar de la série RECT-16LS/V-RB munis des ferrures de fixation nécessaires ou l'équivalent qu'on doit installer comme suit : un (1) dans chacun des coins avant de la zone du garde-boue avant et un (1) au niveau de chacun des rebords de la zone de la calandre avant.			
27.	Un (1) haut-parleur de sirène Whelen SA315P de 100 W ou l'équivalent. La position de montage sous le capot doit être déterminée.			
28.	Un tableau de commande CenCom Sapphire CCSRN3 de Whelen doit être installé à l'intérieur de la console d'interrupteurs.			
29.	Six (6) projecteurs à DEL Tomar de 7 po sur 9 po de la série R79L-13 avec cadrans de montage ou l'équivalent doivent être installés comme suit : un (1) dans chacun des coins supérieurs arrière de la caisse à côté des têtes d'éclairage rouges/bleues et un (1) dans chacun des coins supérieurs (côtés rue et trottoir) de la caisse près des têtes d'éclairage rouges/bleues.			
30.	Une (1) flèche de signalisation jaune doit être placée à l'arrière du camion au-dessus de la porte escamotable du compartiment de rangement arrière			
<b>Garantie/manuels</b>				

31.	<p>L'adjudicataire doit fournir à tout le moins :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Garantie de 10 ans contre les défauts de matériau et de fabrication de la carrosserie du camion, y compris toute réaction galvanique.</li><li>• Une garantie de cinq (5) ans sur les fils électriques pour le courant alternatif et le courant continu posés par l'entrepreneur.</li><li>• Une garantie de deux (2) ans sur tous les sous-éléments installés par le fabricant.</li><li>• Une garantie de deux (2) ans sur les travaux de peinture effectués par le fabricant.</li></ul> <p>Ces garanties seront administrées en collaboration avec l'adjudicataire du contrat à compter de la date de livraison, incluant les travaux réalisés par des sous-traitants, le cas échéant. Une lettre signée de l'adjudicataire sur le papier à en-tête de son entreprise faisant état des garanties énoncées ci-dessus doit être remise avant la livraison.</p>			
32.	<p>Au moment de la livraison, l'entrepreneur doit fournir à la GRC des schémas de câblage c.a. et c.c., les documents de certification de la CEC et de l'ESA. L'entrepreneur doit fournir la certification marque nationale de sécurité (MNS) de Transports Canada. L'entrepreneur doit également fournir un manuel d'instructions (version papier ou électronique) sur les travaux de mécanique/électricité de l'ensemble du véhicule, ainsi que les manuels du propriétaire de l'équipement installé.</p>			

## REMARQUE

**Des revêtements (p. ex. les produits de marque ECK) doivent être utilisés dans tous les endroits où des métaux différents peuvent entrer en contact pour éliminer la réaction galvanique, incluant les charnières, les poignées, les attaches et les pièces de quincaillerie.**

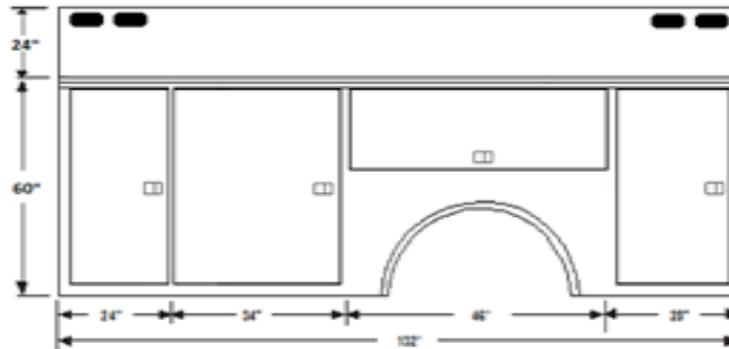
**Dans tous les cas où une marque ou un modèle est mentionné, un matériel de qualité équivalente ou supérieure pourra être envisagé. L'exception s'applique aux verrous et à la quincaillerie des portes d'accès qui doivent satisfaire aux normes approuvées de la GRC.**

**Le devis et les schémas constituent un seul et même document. L'omission d'attester dans un ou l'autre de ces documents qu'une exigence est conforme ne la rend pas facultative.**

**Les dimensions indiquées dans la spécification écrite et dans les dessins fournis sont approximatives et peuvent être légèrement modifiées pour satisfaire aux exigences de fabrication avec l'accord de la GRC et du soumissionnaire retenu. Les dessins et/ou les photos que fournit la GRC ne servent qu'à illustrer le concept du véhicule prévu.**

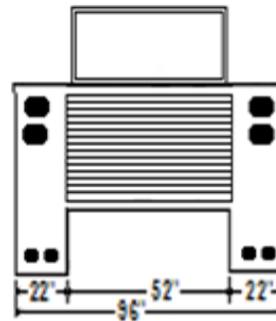
**Le devis et les schémas constituent un seul et même document. L'omission d'attester dans un ou l'autre de ces documents qu'une exigence est conforme ne la rend pas facultative.**

**Left Side View (not to scale)**



ANGLAIS	FRANÇAIS
Left Side View (not to scale)	Vue latérale gauche (non à l'échelle)
24"	24 po
60"	60 po
24"	24 po
34"	34 po
46"	46 po
28"	28 po
132"	132 po

**Rear View (not to scale)**



ANGLAIS	FRANÇAIS
Rear View (not to scale)	Vue arrière (non à l'échelle)
22"	22 po
52"	52 po
22"	22 po
96"	96 po